



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP

Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

Le présent formulaire d'inscription est utilisé pour confirmer l'intention de recueillir les données des patients lors des soins de routine à l'aide de l'EQ-5D-5L, en version papier ou en version électronique REDCap, en vertu de la licence nationale de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) pour ce questionnaire. Si une autre version de l'EQ-5D (p. ex. EQ-5D-3L, EQ-5D-Y) est nécessaire, écrivez à mrdp@icis.ca.

En remplissant le présent formulaire d'inscription et en signant les modalités d'utilisation de la licence pour le questionnaire EQ-5D-5L du programme de l'ICIS sur les MRDP ([annexe A](#)), le demandeur accepte, au nom de l'organisme identifié dans le présent formulaire d'inscription, d'observer lesdites modalités d'utilisation. Dès que votre demande sera approuvée, vous recevrez des instructions vous expliquant comment imprimer une version papier officielle de l'EQ-5D-5L ou encore téléverser la version électronique REDCap.

Sauf dispositions contraires stipulées dans les modalités d'utilisation de la licence pour le questionnaire EQ-5D-5L du programme de l'ICIS sur les MRDP, l'utilisation de l'EQ-5D-5L à des fins de recherche ou pour la création d'une version électronique de l'EQ-5D-5L n'est pas autorisée. Écrivez à mrdp@icis.ca pour connaître la façon d'obtenir des licences à ces fins.

Veuillez fournir les renseignements suivants et les soumettre à l'ICIS en écrivant à mrdp@icis.ca.

Coordonnées

Organisme :

Site(s) :

Énumérez tous les sites ou campus de l'organisme.

Service :

Nom du demandeur :

Poste :

Téléphone :

Courriel :



Institut canadien
d'information sur la santé
Canadian Institute
for Health Information



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP

Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

Utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

1. Les données seront-elles recueillies uniquement pour les soins de routine?

Oui

Non Si non, veuillez préciser le but :

2. Veuillez décrire brièvement votre projet de MRDP.

3. Veuillez indiquer la ou les populations de patients ciblées par votre projet de MRDP.

4. Quelle est la source de financement de votre projet?

Si ce projet s'inscrit dans les activités de votre organisation, indiquez « financement interne ». S'il ne fait l'objet d'aucun financement, indiquez « sans objet ».

5. Nombre de patients qui répondront au sondage

Il s'agit du nombre de patients distincts qui répondent au sondage chaque année (un patient qui remplit plus d'un questionnaire est considéré comme un patient distinct). Cette information sera transmise à l'EuroQol Research Foundation et servira également à déterminer les droits de licence, s'il y a lieu.

6. Date de début du projet

7. Date de fin du projet

Si la collecte de données se veut continue, indiquez « sans objet ».



Formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP

Licence d'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L

8. Indiquez la façon dont les patients rempliront l'EQ-5D-5L.

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent. Si vous avez besoin d'une autre option qui n'est pas énumérée (p. ex. par personne interposée, en personne), sélectionnez « Autre » et précisez.

Papier

Téléphone

Numérique (tablette) — comprend les iPad

Numérique (Web) — comprend l'ordinateur et le service kiosque

Numérique (ANP) — comprend le téléphone

Autre (précisez) :

9. Si vous recueillez les données par voie électronique, précisez le fournisseur, le logiciel et la plateforme qui seront utilisés ou qui sont envisagés.

10. Langue(s)

Sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent.

Anglais (canadien)

Chinois (simplifié, Chine)

Hindi

Polonais

Français (canadien)

Chinois (simplifié, Malaisie)

Italien

Russe

Allemand

Chinois (simplifié, Singapour)

Ourdou

Tagalog

Arabe

Coréen

Pendjabi

Tamoul

Chinois (cantonais/traditionnel)

Espagnol

Persan

Vietnamien

11. J'accepte que l'information recueillie dans le présent formulaire puisse être publiée dans les rapports d'EuroQol sur l'utilisation de l'EQ-5D.

Notez que toute l'information publiée sera anonymisée.

Oui

Non



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Programme de l'ICIS sur les mesures des résultats déclarées par les patients (MRDP) Licence pour le questionnaire EQ-5D-5L

Modalités d'utilisation

Les modalités de la présente convention régissent l'utilisation du questionnaire EQ-5D-5L en version papier (« **EQ-5D-5L** »), ainsi qu'en version électronique REDCap (« **REDCap** ») — tous deux propriétés de l'EuroQol Research Foundation —, par l'organisme identifié dans le formulaire d'inscription au programme de l'ICIS sur les MRDP auquel la présente convention est annexée (le « **Concessionnaire** »). L'EQ-5D-5L et le REDCap sont désignés collectivement comme les « **Questionnaires** » dans la présente convention.

L'ICIS a obtenu l'autorisation sous licence d'utiliser les Questionnaires.

Concessionnaire

1. (a) Le Concessionnaire déclare et garantit qu'il est un organisme de santé à but non lucratif financé par des fonds publics, comme un hôpital, un centre d'accès aux soins communautaires, une régie régionale de la santé, un réseau local d'intégration des services de santé ou encore un ministère provincial ou territorial, notamment un ministère de la Santé.
(b) Il est entendu que seule une entité qui est le Concessionnaire peut utiliser les Questionnaires en vertu de la présente convention.

Entrée en vigueur

2. La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par le Concessionnaire (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Utilisations autorisées

3. Les utilisations autorisées des Questionnaires comprennent la collecte de données lors des soins de routine dans le cadre du programme de l'ICIS sur les MRDP et, à cette fin, incluent :
 - a) l'administration de l'EQ-5D-5L à des patients canadiens afin d'évaluer leur état de santé et les résultats pour leur santé au Canada, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien;
 - b) l'administration du REDCap à des patients canadiens afin d'évaluer l'état de santé et les résultats pour la santé des Canadiens, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien.;
 - c) l'administration de l'EQ-5D-5L par téléphone à des patients canadiens afin d'évaluer leur état de santé et les résultats pour leur santé au Canada, ainsi que d'orienter les processus de prise de décisions et d'évaluation cliniques et du système de santé public canadien;
 - d) la soumission à l'ICIS, de façon directe ou indirecte (p. ex. par l'intermédiaire d'un fournisseur autorisé de logiciels), des données recueillies sur les MRDP (collectivement, les « **Utilisations autorisées** »).



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Licence et frais

4. (a) Par les présentes, l'ICIS concède au Concessionnaire une licence non exclusive et non transférable aux fins de reproduction et d'Utilisations autorisées des Questionnaires pendant la Durée de la convention (définie ci-dessous), sous réserve des modalités de la présente convention.
- (b) L'ICIS pourrait facturer au Concessionnaire des droits pour le recouvrement des coûts d'utilisation de l'un ou de l'ensemble des Questionnaires. L'ICIS fera parvenir une facture au Concessionnaire, et celui-ci l'acquittera.

Limites

5. (a) Le Concessionnaire ne peut, sans l'autorisation écrite expresse de l'ICIS et de l'EuroQol Research Foundation :
- (i) faire une utilisation commerciale des Questionnaires;
 - (ii) supprimer ou modifier tout avis de droit d'auteur ou avis semblable qui figure sur une partie ou sur l'ensemble des Questionnaires;
 - (iii) créer des outils électroniques (comme une version Internet ou une autre version numérique du questionnaire ou un système de réponse vocale interactif) en utilisant les Questionnaires;
 - (iv) traduire ou modifier les Questionnaires;
 - (v) publier ou diffuser les Questionnaires d'une manière qui semble contrevenir aux modalités de la présente convention;
 - (vi) accorder une sous-licence d'utilisation des Questionnaires ou en fournir un exemplaire à d'autres entités juridiques à des fins d'administration;
 - (vii) utiliser les Questionnaires à des fins de recherche;
 - (viii) utiliser les Questionnaires à des fins non liées au programme de l'ICIS sur les MRDP;
 - (ix) utiliser seulement une partie des Questionnaires;
 - (x) modifier ou omettre de respecter le script d'un sondage téléphonique qu'a fourni l'ICIS en vue d'administrer l'EQ-5D-5L par téléphone;
 - (xi) confier à un tiers la reproduction ou l'utilisation des Questionnaires, ou leur distribution aux patients.
- (b) Pour toute question relative aux activités autorisées par la présente convention, le Concessionnaire peut communiquer avec l'ICIS à mrdep@icis.ca.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

(c) Le Concessionnaire

- (i) veillera à ce que ses employés qui utilisent les Questionnaires prennent connaissance des modalités de la présente convention;
- (ii) veillera à ce que tout tiers approuvé par l'ICIS et par l'EuroQol Research Foundation auquel il confie la reproduction, l'utilisation ou la distribution des Questionnaires ait convenu de modalités au moins aussi rigoureuses que celles de la présente convention;
- (iii) accepte la responsabilité de toutes les utilisations des Questionnaires par ses employés et par des tiers comme si elles étaient les siennes.

Propriété des modifications

6. (a) Dans l'éventualité où l'ICIS et l'EuroQol Research Foundation accorderaient au Concessionnaire la permission de modifier ou de traduire les Questionnaires, le Concessionnaire attribue par les présentes à l'ICIS ou à l'EuroQol Research Foundation, selon les directives de l'ICIS, toutes les modifications et traductions qu'il fait des Questionnaires et renonce aux droits moraux sur ces modifications et traductions au profit de l'ICIS ou de l'EuroQol Research Foundation et de leurs concessionnaires, selon les directives de l'ICIS, à moins que l'ICIS accepte qu'il en soit autrement par écrit.

(b) Le Concessionnaire prendra rapidement toutes les mesures nécessaires pour assurer la cession et la renonciation à la demande de l'ICIS.

Suivi de la licence

7. (a) Le Concessionnaire informera l'ICIS de son intention de recueillir des données sur les MRDP par courriel à mrdp@icis.ca pour que l'ICIS puisse procéder à l'inscription du Concessionnaire auprès de l'EuroQol Research Foundation.

(b) Le Concessionnaire assurera, au meilleur de sa capacité, le suivi du nombre de patients auxquels il soumet les Questionnaires et communiquera annuellement ce nombre à l'ICIS selon le calendrier communiqué par l'ICIS.

Marques de commerce et noms

8. (a) Le Concessionnaire n'utilisera ni le nom, ni le nom commercial, ni la marque de commerce, ni tout autre identifiant de l'EuroQol Research Foundation aux fins de publicité, de promotion, de presse ou de communication médiatique, ni à toute autre fin publique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'ICIS.

(b) Chaque exemplaire des Questionnaires doit porter la mention suivante : © EuroQol Research Foundation. EQ-5D^{MC} est une marque de commerce de l'EuroQol Research Foundation.

(c) Le Concessionnaire peut utiliser le nom de l'ICIS pour indiquer que l'ICIS lui a accordé une sous-licence d'utilisation des Questionnaires.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Propriété

9. (a) Le Concessionnaire reconnaît que l'EuroQol Research Foundation détient les droits de propriété des Questionnaires.
- (b) Le Concessionnaire n'obtient aucun droit sur les Questionnaires, hormis les droits expressément accordés aux termes de la présente convention.

Exonération de garanties

10. LES QUESTIONNAIRES SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, NOTAMMENT SANS GARANTIE QUANT À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER ET À L'ABSENCE DE CONTREFAÇON.

Durée et résiliation

11. (a) La durée de la présente convention (la « **Durée** ») commence à la Date d'entrée en vigueur et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle prenne fin conformément à l'une des dispositions qui suivent.
- (i) Si l'un des droits de l'ICIS relativement aux Questionnaires est perdu ou contesté, l'ICIS peut immédiatement résilier la présente convention en transmettant un avis au Concessionnaire à cet effet.
- (ii) L'ICIS ou le Concessionnaire peut résilier la présente convention pour des fins de commodité en remettant à l'autre organisme un préavis de 30 jours.
- (b) Dans les 14 jours suivant la résiliation de la présente convention, le Concessionnaire supprimera ou détruira de façon permanente toutes les copies complètes ou partielles des Questionnaires en sa possession ou sous son contrôle, et en attestera la suppression ou la destruction par écrit à l'ICIS.
- (c) Il est entendu que le Concessionnaire n'utilisera pas les Questionnaires après la résiliation de la présente convention sans l'autorisation écrite, expresse et préalable de l'ICIS.

Avis

12. (a) Tout avis devant être donné en vertu de la présente convention doit l'être par écrit.
- (b) Les avis à l'ICIS doivent être adressés à mrdp@icis.ca.
- (c) Les avis au Concessionnaire doivent être adressés à l'adresse courriel indiquée dans le bloc signature à la fin de la présente convention.
- (d) Chaque partie doit informer sans délai l'autre partie de tout changement dans ses coordonnées.

Violation des droits de propriété intellectuelle

13. Si le Concessionnaire prend connaissance d'une violation soupçonnée ou avérée des droits de propriété intellectuelle à l'égard de l'un ou l'autre des Questionnaires, il en informera l'ICIS sans délai et déploiera les efforts raisonnables sur le plan commercial pour aider l'ICIS à protéger ces droits.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Collecte de données

14. Le Concessionnaire s'assurera de respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée en vigueur lors de la collecte de données à l'aide des Questionnaires.

Limitation de responsabilité

15. NI L'ICIS NI L'EUROQOL RESEARCH FOUNDATION NE SERONT TENUS RESPONSABLES ENVERS LE CONCESSIONNAIRE DE DOMMAGES, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, MÊME SI L'ICIS OU L'EUROQOL RESEARCH FOUNDATION AVAIT ÉTÉ PRÉVENU DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU D'UNE RÉCLAMATION, OU MÊME S'ILS ÉTAIENT PRÉVISIBLES. L'ICIS ET L'EUROQOL RESEARCH FOUNDATION N'ASSUMERONT AUCUNE RESPONSABILITÉ À L'ENDROIT DU CONCESSIONNAIRE POUR DES DOMMAGES OU PERTES, QUELS QU'ILS SOIENT, DÉCOULANT OU RÉSULTANT DE LA POSSESSION, DE LA REPRODUCTION OU DE L'UTILISATION DES QUESTIONNAIRES PAR LE CONCESSIONNAIRE, PEU IMPORTE QU'IL S'AGISSE D'UNE RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE (Y COMPRIS UNE VIOLATION FONDAMENTALE) OU D'UN AUTRE MOTIF EN LIEN AVEC LA PRÉSENTE CONVENTION. LES LIMITATIONS PRÉVUES PAR LA PRÉSENTE DISPOSITION S'APPLIQUENT, MÊME SI LA VIOLATION OU LE MANQUEMENT EN CAUSE EST UNE VIOLATION D'UNE CONDITION FONDAMENTALE.

Indemnisation

16. LE CONCESSIONNAIRE INDEMNISERA L'ICIS ET L'EUROQOL RESEARCH FOUNDATION POUR L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS, DOMMAGES, PERTES, ACTIONS ET AUTRES POURSUITES, COÛTS ET FRAIS RAISONNABLES (Y COMPRIS LES FRAIS JURIDIQUES), QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, UNE VIOLATION DE CONTRAT, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU TOUTE AUTRE CAUSE FONDÉE EN DROIT OU EN ÉQUITÉ, DÉCOULANT OU RÉSULTANT DE LA POSSESSION, DE LA REPRODUCTION OU DE L'UTILISATION DES QUESTIONNAIRES PAR LE CONCESSIONNAIRE.



Annexe A : Licence pour le questionnaire EQ-5D — modalités d'utilisation

Dispositions générales

17. La présente convention constitue l'intégralité de l'entente convenue concernant l'objet des présentes. Si l'une des dispositions de cette convention est réputée nulle ou autrement non exécutoire (en tout ou partie) par une autorité compétente, le reste de la convention restera en vigueur. Le Concessionnaire ne peut pas céder la présente convention sans autorisation écrite, expresse et préalable de l'ICIS. L'ICIS peut modifier la présente convention à tout moment, à sa discrétion, moyennant un avis écrit au Concessionnaire. La présente convention est régie par les lois applicables en Ontario et doit être interprétée en conséquence, sans égard aux principes de conflits de lois. Le Concessionnaire convient que tout conflit survenant dans le cadre de la présente convention sera réglé par les tribunaux à Ottawa (Ontario, Canada). Le futur simple, lorsqu'il est utilisé dans la présente convention, exprime l'obligation de s'y conformer. Les articles 4(b), 5(c), 6, 7, 9, 10, 11(b), 11(c), 13, 15, 16 et 17 demeurent en vigueur après la résiliation de la présente convention, tout comme les autres dispositions qui par nature survivent à sa résiliation.

ACCEPTÉE ET SIGNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DU CONCESSIONNAIRE

NOM OFFICIEL/DÉNOMINATION SOCIALE DU CONCESSIONNAIRE (ORGANISME)

Par :

Signature

J'ai le pouvoir de lier le Concessionnaire

Nom (en caractères d'imprimerie)

Titre

Date

Adresse courriel pour la transmission des avis en vertu de la présente convention